

COMMUNE DE GAVISSE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 03 JUIN 2026

PRESENTS : Fabrice ARNOULD – Olivier BOULESTREAU - Alexandre CHAVES – Carole DEFRAIN - Dominique HANSLIK
- Catherine JUNGES – Laurence LAJOUX - Peggy MURPHY – Alain REDINGE - Pascale TEITGEN - Jean-Marie VAGNER –
Christian WAGNER

ABSENTS : Frédéric ADDIEGO donne procuration à Carole DEFRAIN
Patricia STALDER - Christine POTIER absentes excusées

Secrétaire de séance : Dominique HANSLIK

1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme Monsieur Dominique HANSLIK secrétaire de séance.

2 - NOUVEL ORDRE DU JOUR : AJOUT D'UN NOUVEAU POINT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- *Commission Intercommunale des Impôts Directs*

Le nouvel ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2026.

4 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

Le Conseil municipal de la commune de Gavisse ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein des différentes commissions communautaires de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la commune au sein des instances communautaires ;

Après en avoir délibéré, décide de désigner les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune au sein des commissions communautaires de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

Commission communautaire	Titulaire(s) désigné(s)
Finances communautaires	Composée des 22 Maires des communes
Suivi travaux et gestion des équipements communautaires	Jean-Marie VAGNER
Développement économique, aménagement du territoire et voirie	Fabrice ARNOULD, Jean-Marie VAGNER, Christian WAGNER
Coopération transfrontalière, contractualisation et mutualisation	Frédéric ADDIEGO, Carole DEFRAIN
Environnement et développement durable	Fabrice ARNOULD, Alexandre CHAVES, Olivier BOULESTRAU
Politique tourisme, attractivité et mobilité	Alain REDINGE, Catherine JUNGES
Politique de la petite enfance, de la santé et des affaires sociales	Catherine JUNGES, Carole DEFRAIN
Politique Sport et Culture	Fabrice ARNOULD, Frédéric ADDIEGO
Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI	Alain REDINGE, Fabrice ARNOULD, Alexandre CHAVES
Développement numérique et nouvelles technologies de l'information et de la communication	Olivier BOULESTREAU

Les représentants désignés exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Monsieur le Maire est chargée de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

5 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5219-5 XII,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C IV,

Vu le mail du Président de la CCCE en date du 30 avril 2026 sollicitant la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein de la CLECT,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres,

La Commission Locale d'Evaluation des Charge Transférées détermine le coût net des charges transférées après chaque transfert de compétence. Elle établit un rapport indiquant le coût net des charges transférées par commune qui sera approuvé à la majorité qualifiée des communes.

Il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer comme représentants de la commune à la CLECT, les membres suivants : Carole DEFRAIN, titulaire et Alain REDINGE, suppléant.

5 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans le cadre du renouvellement de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), le Conseil Communautaire délibérera le mardi 16 juin sur la liste des personnes susceptibles d'être désignées par la DDFIP de la Moselle pour siéger au sein de la Commission. Compte tenu de la composition de la Commission que la CCCE est tenue de respecter (10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants) il vous est proposé de désigner deux personnes au nom de votre Commune.

Pour rappel la Commission Intercommunale des Impôts Directs constitue le pendant de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Elle participe à déterminer et à mettre à jour les paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels. Elle permet d'alerter l'administration fiscale sur des changements affectant les locaux professionnels et contribue à fiabiliser les bases fiscales.

Les personnes désignées doivent être de nationalité française ou être ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la CCCE ou d'une des Communes membres. La désignation officielle interviendra à l'issue d'un processus de vérification mené par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Commission Intercommunale des impôts directs - Proposition des Commissaires

Commune	Civilité	Nom	Prénom	date de naissance	adresse	CP VILLE	impositions directes locales (Préciser TH- TH - CFE) TH - Taxe d'Habitation Résidence Secondaire TFB - Taxe Foncière Bâtie TFNB - Taxe Foncière Non Bâtie CFE - Contribution Foncière des Entreprises
GAVISSE	Monsieur	HANSLIK	Dominique	05/05/1986	17 rue des Peupliers	57570 GAVISSE	TFB
	Madame	DUBOIS	Anne-Marie	01/03/1954	61 rue Jeanne d'Arc	57570 GAVISSE	TFB

Fait et affiché à Gavisse, le 4 juin 2026.

Le Maire,
Alain REDINGE



